



Régie intermunicipale
des déchets de la Rouge

Comité vigilance

Compte-rendu
Jeudi, le 6 mars 2014 à 18h30, au bureau de la Régie

PRÉSENCES

M. Jean-Louis Ouellette, représentant de la RIDR;
Mme Diane Gargantini, représentante de la ville de Rivière-Rouge;
M. Grant MacKenzie, CRE;
M. Pierre Telmosse, représentant des citoyens.

ABSENCES :

Mme Jackline Williams, MRC d'Antoine-Labelle

Aussi présents, M. Marc Forget, directeur général et Mme Marlène Perrier, secrétaire-trésorière adjointe.

1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du comité vigilance acceptent l'ordre du jour, tel que présenté en ajoutant au point varia : Goéland.

2. COMPTE-RENDU DU COMITÉ DU 5 DÉCEMBRE 2013.

Les membres ont pris connaissance du compte-rendu du 5 décembre 2013 et celui-ci est déclaré conforme aux discussions.

3. SUIVI DU COMPTE-RENDU:

Valeur limite des entérocoques (lacs et rivières):

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Les membres ont demandé de vérifier les valeurs limites des entérocoques pour la baignade et la récréation aquatique.

Selon les recherches effectuées, il n'y a aucun critère de qualité retenu pour cet usage. Le seul critère de qualité s'applique aux eaux saumâtres et salées.

Eaux saumâtres : Une eau saumâtre est une eau dont la teneur en sel est sensiblement inférieure à celle de l'eau de mer.

La Régie a vérifié en même temps le critère de la qualité pour les coliformes fécaux :

Coliformes fécaux : Le critère de qualité ne doit pas dépasser 200 UFC/100 ml. (minimum de 6 échantillons). Pour les plages où moins de 10 échantillons sont prélevés, pas plus d'un échantillon ne doit excéder 400 UFC/100 ml.

La classification de la qualité de l'eau pour la protection des activités récréatives

Le Ministère utilise une classification de la qualité de l'eau basée sur les teneurs en coliformes fécaux, afin d'évaluer si celle-ci est suffisamment sécuritaire pour qu'on puisse l'utiliser à des fins récréatives. La présentation des résultats diffère selon le type de programme de suivi : celui du Réseau-rivières et le programme Environnement-plage.

Classification de la qualité de l'eau utilisée pour les usages récréatifs		
Qualité de l'eau	Coliformes fécaux/ 100 millilitres	Explication
Excellente	0-20	Tous les usages récréatifs permis
Bonne	21-100	Tous les usages récréatifs permis
Médiocre	101-200	Tous les usages récréatifs permis
Mauvaise	Plus de 200	Baignade et autres contacts directs avec l'eau compromis
Très mauvaise	Plus de 1000	Tous les usages récréatifs compromis

4. ANALYSES ET RAPPORTS :

a) Analyse des performances de la station de traitement des eaux de lixiviation

Résumé:

- Suroxygénation de l'eau et une surconsommation d'énergie électrique;

- Les MES (matières en suspension) le zinc et phénol sont très inférieures aux valeurs retenues en conception. Cela facilite l'atteinte des concentrations visées pour le rejet en milieu récepteur;
- La charge d'azote ammoniacal est légèrement supérieure à celle utilisée en phase de conception, ceci n'influençant aucunement la chaîne de traitement et ses résultats;
- La chaîne de traitement est très performante en regard des sept paramètres normés dans l'article 53 du REIMR. Les objectifs les concernant sont constamment atteints;
- Aucun ajustement pour les volumes annuels et les débits moyens journaliers d'eau traités;
- La station de traitement est performante et n'exige pas de modifications ou atouts majeurs à ce jour.

Recommandations :

- Le nombre d'aérateurs en opération peut être réduit. Présentement il y a 17 aérateurs en opération et lorsque l'oxygénation est bonne nous réduisons le nombre à 15;
- Demander une soumission pour s'assurer que le laboratoire procédant aux analyses des paramètres OER possède les appareils offrant une limite de détection pouvant permettre de statuer sur l'atteinte ou non des objectifs;
- Demander au MDDEFP de révision des OER (cette demande a déjà été effectuée lors de la demande de notre modification au décret);

Le ministère va fournir les nouveaux paramètres.

- Réduire le dosage d'acide phosphorique en début de traitement afin de réduire la consommation en phosphore à l'effluent et atteindre les objectifs de traitement OER;
- Se munir d'un débitmètre magnétique avec afficheur. (Selon le MDDEFP, il sera obligatoire de posséder un débitmètre magnétique)

À prévoir au budget 2015. Un débitmètre magnétique vaut entre 10 000\$ et 20 000\$;

- Idéalement, un système de télémétrie devrait permettre la communication des états de fonctionnement de chaque équipement de la station de traitement des eaux de lixiviation du bâtiment de service au bureau administratif.

b) Analyse volumétrique 2013

Résumé :

Entre l'ouverture du LET en juillet 2006 jusqu'au 18 décembre 2013, 216 821 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies et 71 611 tonnes de sols de recouvrement ont été utilisés. Ces mesures servent à évaluer le facteur d'utilisation global (FUG);

Le FUG total au 18 décembre 2013 est de 751 kg/m³. Ce facteur établit le taux de compactage des matières résiduelles en tenant compte du volume total utilisé incluant le sol de recouvrement.

Si le FUG est maintenu aux environs de 750 kg/m³ la durée de vie active des cellules 1 à 4 serait de l'ordre de 4.8 années pour un enfouissement annuel de 33 000 tonnes par année.

Puisque le LET est actif depuis 7.5 ans, la durée de vie active totale des quatre premières cellules serait d'environ 12.3 ans au lieu de 10 ans.

c) Analyse des piézomètres - puits des citoyens - fossés pluviaux - Appel d'offres

Des invitations écrites ont été envoyées à HDS, LVM et Enviro Services.

Une seule soumission conforme reçue de la firme Enviro-Services au montant de 25 714,16\$. Mandat octroyé à Enviro-Services. Nous recevons présentement de très bons services de cette compagnie.

5. VARIA :

a) Goéland

6. Levée de la rencontre à 19h10

Johanne Bock
Directrice générale adjointe - Opérations